

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil municipal s'est réuni le 27 septembre 2018, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

**Modification de la composition de commissions.** Unanimité.

### **Acquisition de la propriété de la Maison de retraite Saint-Pierre**

L'EHPAD déménagera dans de nouveaux locaux, en cours de construction. L'acquisition de la propriété de l'actuelle Maison de Retraite permettrait de restructurer le site en pôles associatif et social et logements.

Des études préalables ont été réalisées par des bureaux d'études. Un programme technique et fonctionnel de l'opération de restructuration a été établi, après validation du scénario en comité de pilotage le 11 juillet 2018.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition par la commune de la propriété de la Maison de retraite Saint-Pierre d'une surface totale de 17 043 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 730 000 €.

### **Lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'ancien EHPAD en pôles associatif et social**

Le montant prévisionnel des travaux de restructuration de l'ancien EHPAD en pôles associatif et social a été estimé à 4 330 000 € HT (y compris tous travaux intérieurs et aménagements extérieurs, hors frais annexes d'honoraires, assurances et diagnostics). Le planning prévisionnel de cette opération est établi comme suit :

Consultation des maîtres d'œuvre	Octobre 2018
Lancement des études de maîtrise d'œuvre	Décembre 2018
Consultation des entreprises de travaux – Phase curage	Février 2019
Travaux de curage	Juillet – Octobre 2019
Consultation des entreprises de travaux – Phase principale	Juillet 2019
Travaux d'aménagement intérieur et extérieur	Octobre 2019 – Décembre 2020

Le conseil municipal autorise, à la majorité (7 contre), le Maire à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération, sous la forme d'un appel d'offre ouvert et, après l'avis de la commission d'appel d'offres, à signer le marché avec le candidat retenu.

### **Déclaration d'intention de soutenir une opération de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie**

La gendarmerie est actuellement locataire d'une propriété du département du Finistère. Ce casernement, construit en 1976, ne correspond plus aux critères de conformité et de bon fonctionnement opérationnel.

Sur demande des services de gendarmerie, il est ainsi envisagé la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur une portion d'environ 7000 m<sup>2</sup> au nord de l'agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare son intention de soutenir cette opération de construction locative d'une caserne de gendarmerie, en apportant sa garantie au prêt contracté pour financer l'opération.

**Convention portant régularisation de l'exploitation d'une ligne électrique par ENEDIS** sur une parcelle située lieudit Landouardon et appartenant au domaine privé de la commune. Unanimité.

**Accord sur les modalités d'emploi d'un chargé de communication à temps partagé entre les communes de Landéda et de Plabennec.** Majorité (7 contre).

### **Mise en place d'une astreinte technique.**

La Communauté de communes du Pays des Abers a décidé de créer sur le territoire communautaire une astreinte exclusivement réservée aux interventions sur les équipements des services communautaires d'eau et d'assainissement.

Considérant la nécessité pour la commune, de part ses missions de service public, d'organiser une astreinte pour disposer, sur le territoire communal, de moyens d'interventions techniques en-dehors des temps d'ouverture des services municipaux, avec pour objectifs de :

- Mettre en sécurité les bâtiments communaux et les espaces extérieurs lors de la survenance de tout évènement imprévu (en lien s'il y a lieu avec les services de secours et de gendarmerie).
- Résoudre les problèmes techniques et matériels urgents sur les bâtiments et équipements municipaux.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise en place d'une astreinte technique dite « d'exploitation » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**Tarifs des services périscolaires-rectificatif.** Unanimité. **Prix artistique de la municipalité** attribué à une œuvre de Mr Louis LE GALL. Unanimité. **Demande de subvention pour la restauration de statues de la Chapelle de Locmaria.** Unanimité. **Mandat spécial pour le déplacement du conseil municipal au Parlement.** Unanimité (7 abstentions).